

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMIENS

## Séance du jeudi 6 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 55

Date de la convocation (affichée à la porte de la mairie d'Amiens et adressée aux conseillers) : 31/01/2020

Début de la séance : 18h15

Fin de la séance : 21h03

Nombre de votants : 50

-----  
Le compte-rendu analytique de la séance du jeudi 6 février 2020  
sera affiché à la mairie d'Amiens le 14/02/2020

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance présidée par :** B.FOURE

**Objet :** Compte-rendu analytique

**Membres présents :** Mme FOURÉ, M. GEST, Mme DELÉTRÉ, M. MERCUZOT, Mme BEN MOKHTAR, M. JARDÉ, Mmes BRUNEL, VERRIER, M. DUFLOT, Mmes RODINGER, DEVÈZE, M. LORIC, Mme HAMADI, M. THÉVENIAUD, Mme GUÉROULT, M. RIFFLART, Mme ROY, M. FOUCAULT, Mme BOUCHEZ, M. CLAISSE, Mme BUDYNEK, M. DELARUE, Mmes BOHAIN, LE CLERCQ, Mme GARDEZ, M. STENGEL, Mme MAKDASSI-FARKOUH, M. SAVREUX, Mme DEVAUX, M. PIGOUT, Mme THUILOT, M. HERNANDEZ, Mme LAVALLARD, M. DÈCLE, Mme MODESTE, M. BEAUVARLET, Mme LION-LEC, M. LESSARD, Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mme BERGER, M. CARDON, Mme ANNOOT, MM. HUTIN, DUPILLE, Mme BOUVET, M. MONTIGNY.

**Membres empêchés :**

Mme FONGUEUSE (pouvoir à Mme FOURÉ), MM. DOMISE (pouvoir à M. GEST), FRADCOURT (pouvoir à Mme MAKDASSI-FARKOUH) se sont excusés. Mme ALLAIS, MM. MENDÈS-BORGÈS, BEUVAIN, SÉRY, DESCHAMPS.

M. JARDÉ (pouvoir à Mme VERRIER) a quitté la séance de 18h56 (point n°9) à 20h09 (point n°27), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. SAVREUX) a quitté la séance à 19h32 (point n°25), M. DELARUE (pouvoir à Mme BUDYNEK) a quitté la séance à 20h11 (point n°28), M. MONTIGNY a quitté la séance à 20h13 (point n°30).

**La séance a été ouverte à 18h15.**

Les membres de l'assemblée ont observé une minute de silence en hommage aux 51 agents d'Amiens Métropole et de la Ville d'Amiens décédés au cours de la mandature, au jeune Mathéo, assassiné à l'âge de 19 ans le 26 janvier 2020 et en la mémoire de M. Michel CATTY, connu sous le nom de Michou qui, au-delà de la figure des nuits parisiennes qu'il incarnait, démontrait son attachement à Amiens, sa ville natale, par de multiples attentions envers les Amiénoises et les Amiénois, notamment par le biais d'actions envers les personnes âgées, fragiles ou isolées.

**1 - Délégations de vote.**

Madame France FONGUEUSE a donné pouvoir à Madame Brigitte FOURÉ.  
Monsieur Martin DOMISE a donné pouvoir à Monsieur Alain GEST.  
Monsieur Pascal FRADCOURT a donné pouvoir à Madame Raïfah MAKDASSI-FARKOUH

**2 - Désignation des secrétaires de séance.**

Monsieur Jean-Paul MONTIGNY et Monsieur Paul-Éric DÉCLE ont été désignés en qualité de secrétaire et secrétaire adjoint.

*Adopté à l'unanimité*

**3 - Communications du Maire.**

Madame le Maire a informé les membres de l'assemblée que Monsieur Laurent BEUVAIN avait fait savoir qu'il demeurait élu communiste non membre d'un groupe constitué au sein du conseil municipal.

Elle a également passé la parole à Madame Nedjma BEN MOKHTAR qui a présenté le projet de la future médiathèque du secteur Ouest, par le biais du diaporama ci-après, commenté en séance :

### LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN D'AMIENS MÉTROPOLE

- Une convention signée le 10 octobre 2019 pour la période 2019-2024.
- Plus de 360 M€ TTC investis sur 3 quartiers : Amiens Nord, Pierre-Rollin et Étouvie.
- Quatre ambitions :
  - Renforcer l'attractivité et permettre le désenclavement des quartiers ;
  - Améliorer significativement la qualité de vie des habitants ;
  - Déployer une stratégie de diversification de l'habitat ambitieuse ;
  - Promouvoir une nouvelle image des quartiers prioritaires afin d'opérer une transformation dans la durée.
- Le projet urbain du quartier Étouvie :
  - Environ 100 M€ TTC investis pour transformer logements, équipements et services publics, offre commerciale et espaces publics.

### UN PROJET QUI VISE À TRANSFORMER L'ENSEMBLE DU QUARTIER

- SECTEUR DES BORDS DE SOMME**  
Révéler les bords de Somme et finaliser la requalification du secteur notamment par la reconstruction du collège.
- SECTEUR MORVAN/BRETAGNE**  
Améliorer la qualité résidentielle, diversifier l'habitat et désenclaver le cœur du quartier.
- ÎLOT COURSIVES**  
Renforcer les polarités de services et apaiser les espaces publics
- SECTEUR ARTOIS**  
Améliorer la qualité résidentielle des premiers logements construits sur le quartier
- ÎLOT SUD**  
Créer un nouveau quartier d'habitat diversifié

### Bibliothèque actuelle de l'ouest : bibliothèque Edouard David

Octobre 2016

1

- concevoir un équipement culturel structurant à l'échelle du secteur et du territoire,
- construire une médiathèque contemporaine, conviviale et durable,
- développer de nouveaux services de proximité
- construire un équipement public attentif à la qualité environnementale



Avenue de la Commune de Paris – été 2019



### La médiathèque, une nouvelle centralité pour Etouvie



Vue depuis l'Avenue de Bourgogne



### Vue du site

Vue du site depuis l'avenue de la Commune de Paris



### Equipe de MOE retenue à l'issue du concours / Références

**Béal Blanckaert**  
architectes urbanistes

Architecte mandataire



Médiathèque – Corbeil (80)



Médiathèque – Vitry-le-François (51)



Médiathèque – Armentières (59)

### Donner le sens d'une architecture contemporaine Une expression de la culture d'aujourd'hui

Vue depuis l'Avenue de la Commune de Paris



### Un nouvel outil pour la lecture publique et l'accueil des jeunes

Entrée principale



Une grande maison pour accueillir le plus grand nombre « comme chez-soi » et notamment les personnes peu habituées aux médiathèques

Un équipement public qui rayonne sur le quartier grâce aux vues croisées intérieur / extérieur



Le salon d'accueil et la salle d'action culturelle

Des entités pouvant fonctionner ensemble ou de façon indépendante



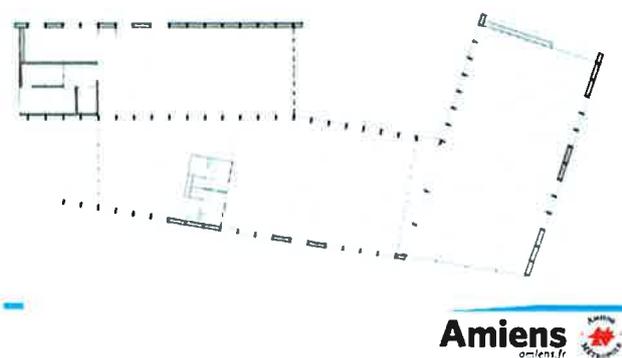
Les espaces de consultation qui s'enroulent autour du jardin



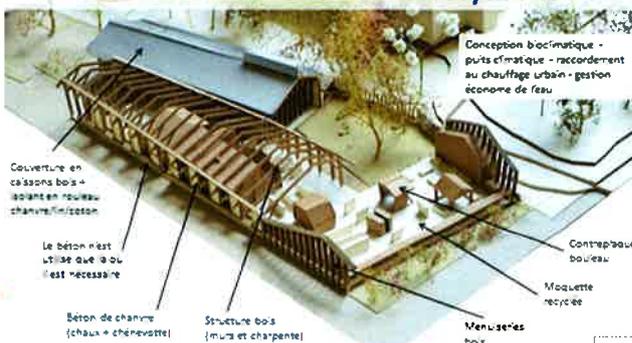
**Amiens**  
amiens.fr

Un vaste espace libre et flexible qui s'adapte à tous les usages et permet toutes les reconfigurations

Un projet innovant à Haute Valeur Environnementale



Des Matériaux bio-sourcés et recyclables



**Amiens**  
amiens.fr

## Un chantier rapide et à faibles nuisances

Une construction en bois avec un maximum d'éléments préfabriqués



**Moins de bruit / de poussière**  
pour les riverains

**Plus de confort**  
pour les ouvriers

**Plus de précision**  
pour les ouvrages

**Plus rapide**  
sur le chantier

**Amiens**  
amiens.fr

### CALENDRIER DE L'OPERATION

| FINALISATION DE LA PROGRAMMATION    | M-2018  |
|-------------------------------------|---|
| DESIGNATION DE LA MAITRISE D'OEUVRE | 2 <sup>nd</sup> trimestre 2019                                  |
| ETUDES DE MAITRISE D'OEUVRE         | de m-2019 à m-2020  |
| DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE       | 1 <sup>er</sup> trimestre 2020                                  |
| PHASE DE TRAVAUX                    | 4 <sup>tr</sup> trimestre 2020 / 4 <sup>tr</sup> trimestre 2021 |
| AMENAGEMENT et OUVERTURE AU PUBLIC  | 1 <sup>er</sup> trimestre 2022                                  |

### FINANCIER

Coût opération : 4,3M € T.T.C.

Subventions : Région crédits Politique de la Ville  
ANRU  
Etat - Dotation politique de la ville  
DRAC

#### 4 - Procès-verbal de la séance du vendredi 12 décembre 2019. Approbation.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019 a été transmis aux membres de l'assemblée délibérante. En l'absence de remarques, il a été approuvé.

*Adopté à l'unanimité*

#### 5 - Décisions du Maire. Compte-rendu.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire a rendu compte des décisions qu'elle a prises entre le 5 décembre 2019 et le 28 janvier 2020. Ces décisions étaient listées dans la délibération qui a été transmise au conseil municipal.

*Dont acte*

#### 6 - Aide à l'Australie. Association Trees For Life. Subvention exceptionnelle.

Des incendies survenus en Australie ont provoqué des dégâts colossaux, brûlant plus de la moitié de l'habitat de 100 plantes et animaux menacés, dont 32 espèces en danger critique d'extinction, faisant de nombreuses victimes et détruisant un nombre important de maisons laissant des familles dans la détresse.

Le Conseil Municipal a accordé son soutien face à ces événements dramatiques en versant une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association australienne Trees For Life qui est l'une des organisations environnementales à but non lucratif les plus anciennes et les plus appréciées d'Australie du Sud. Elle offre notamment des programmes et des services de conservation, de revégétalisation, d'engagement communautaire et de formation.

*Adopté à l'unanimité*

#### 7 - Association Robin des Routes. Subvention. Année 2020.

L'association Robin des Routes mène des actions de prévention en matière de sécurité routière à l'égard de la population. Afin de l'aider dans sa démarche, l'assemblée délibérante a décidé de lui allouer, comme en 2019, une subvention d'un montant de 1 000 € au titre de l'année 2020.

*Adopté à l'unanimité*

#### 8 - Association AGENA. Subvention. Année 2020. Convention.

L'association AGENA conseille, accueille et héberge les femmes en difficulté, seules ou avec des enfants, à travers des actions d'accompagnement. Elle participe également, auprès des victimes de violence au sein du couple, à la prévention de la récidive en mettant en œuvre des actions en direction des auteurs de violences conjugales et/ou intrafamiliales. Parmi ses actions, elle met en place le « Dispositif de Téléphone Grave Danger en faveur de victimes de violences conjugales », visant à assurer la protection physique de la victime mais également son accompagnement par la remise de téléphones spécifiques permettant d'alerter en cas de danger les services de police, de gendarmerie pour une intervention sans délai.

Les élus lui ont accordé au titre de l'année 2020, comme en 2019, une subvention de 3 000 € dans le cadre de cette action. Le Conseil Municipal a également décidé de lui verser une somme de 2 000 € dans le cadre d'une nouvelle action visant à l'accompagnement psychologique des auteurs de violences conjugales et/ou intrafamiliales en milieu fermé. La convention correspondante a été approuvée et Madame le Maire a été autorisée à la signer.

*Adopté à l'unanimité*

9 - Association APREDA. Subvention. Année 2020. Convention.

Dans le cadre de ses actions de prévention et de médiation, la Ville d'Amiens apporte une aide et un soutien auprès d'associations proposant des projets dont les objectifs sont notamment de prévenir la rupture scolaire ou sociale, les risques de désocialisation voire de la délinquance. L'association APREDA met en place l'action « Insertion Sociale/Prévention », qui vise à favoriser le lien social, les échanges, la mixité et l'insertion sociale et professionnelle par le biais d'activités sportives, notamment la musculation.

Les membres du conseil ont donné leur accord pour le versement, au profit de cette association, d'une subvention de 10 000 €, au titre de l'année 2020, comme cela a été le cas en 2019.

Ils ont également approuvé la convention à intervenir et ont autorisé Madame le Maire à la signer.

*Adopté à l'unanimité*

10 - Don de deux stèles commémoratives par l'Amicale des Pieds Noirs de Picardie.

Afin de perpétuer et transmettre la mémoire des Pieds Noirs, l'assemblée délibérante a accepté le don, par l'Amicale des Pieds Noirs de Picardie, de deux stèles commémoratives d'une valeur totale de 142 134 € et décomposée comme suit :

- 115 602 € pour la stèle située au cimetière Saint-Pierre ;
- 26 532 € pour la stèle située Boulevard de Roubaix.

*Adopté à l'unanimité*

11 - Amiens Cluster. Adhésion. Année 2020.

Les conseillers municipaux ont approuvé l'adhésion de la collectivité à l'association Amiens Cluster moyennant le versement d'une cotisation de 30 000 € pour l'année 2020.

Cette association traduit la volonté commune de la Ville d'Amiens et d'Amiens Métropole de réunir les collectivités, les entreprises, les chercheurs, les universitaires, dans une démarche volontariste qui vise à favoriser l'innovation, à mutualiser des outils, à mener des actions collectives afin d'être plus compétitifs sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux.

**Observations :** Mesdames Maryse LION-LEC, Françoise BERGER, Messieurs René ANGER, Thomas HUTIN, Mesdames Marion LEPRESLE, Pascaline ANNOOT, Messieurs Didier CARDON, Jacques LESSARD, Yves DUPILLE, Jean-Paul MONTIGNY, Madame Marie-Claire BOUVET se sont abstenus. Monsieur Julien HERNANDEZ n'a pas pris part au vote.

*Adopté*

12 - Chantier d'insertion La Citadelle. Réseau Chantier École. Adhésion. Année 2020.

Le chantier d'insertion de la Citadelle propose, depuis 2001, aux personnes éloignées de l'emploi, d'être salariées, de reprendre confiance en elles et de développer des compétences professionnelles.

Afin de s'appuyer sur son expertise en matière d'Insertion par l'Activité Économique (IAE) mais aussi d'outils professionnalisants et qualifiants pour les salariés en CDDI, l'adhésion par la Ville d'Amiens au réseau Chantier École, acteur majeur de l'économie sociale et solidaire, a été approuvée, moyennant une cotisation de 380 € TTC pour 2020.

*Adopté à l'unanimité*

13 - Citadelle. Aménagement du parvis sud et de l'esplanade de la porte Royale. Fin de l'opération et transfert des ouvrages par Amiens Métropole.

Les membres de l'assemblée ont acté la fin de l'opération d'aménagement du parvis sud et de l'esplanade de la porte Royale de la Citadelle, réalisée sous maîtrise d'ouvrage d'Amiens Métropole depuis 2018 sur le foncier communal. Ces travaux consistaient en l'aménagement d'une voirie d'accès avec borne, d'une voie piétonne en stabilisé, de travaux d'éclairage, d'espaces verts et d'installation de mobiliers urbains.

La collectivité étant propriétaire des parcelles concernées, elle est chargée de l'entretien de ces espaces. A cet effet, l'assemblée a également accepté le transfert, à titre gratuit et en pleine propriété au profit de la Ville d'Amiens, des ouvrages réalisés par Amiens Métropole, d'une valeur de 455 287,19 € HT, soit 546 344,63 € TTC, sur les parcelles communales cadastrées section BV 148, 150 à 152, 227, 245, 253, 254 et 294p.

*Adopté à l'unanimité*

14 - Travaux d'entretien dans les bâtiments de proximité des 5 secteurs. Autorisations administratives.

Madame le Maire a été autorisée à déposer l'ensemble des autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien des bâtiments de proximité ou de mise en accessibilité à lancer dans les écoles, centres de loisirs, salles municipales, locaux administratifs des 5 secteurs de la Ville d'Amiens, et dont le détail est repris ci-dessous :

| Secteurs                      | Bâtiments  | Désignations des travaux  | Montants    |
|-------------------------------|--|---|-------------|
| SUD                           | Élémentaire Delpesch                                     | Réfection du bloc sanitaire RDC Bât A   | 40 000,00 € |
|                               | Élémentaire Elbeuf                                       | Aménagement des sanitaires (tranche 2)  | 40 000,00 € |
|                               | Primaire André Bernard                                   | Réfection du bloc du bâtiment du haut   | 30 000,00 € |
|                               |  | Travaux d'aménagement   | 30 000,00 € |
|                               | ALSH maternel JM Laurent                                 | Création d'une ouverture du local vélo sur cour   | 6 000,00 €  |
| Crèche Pom'Cannelle           | Création d'une rampe d'accès au local des poubelles      | 30 000,00 €   |             |
| NORD                          | Maternelle Léo Lagrange                                  | Cloisonnement lié au dédoublement des classes   | 15 000,00 € |
|                               | Maternelle Schweitzer                                    | Cloisonnement lié au dédoublement des classes   | 10 000,00 € |
|                               |  | Travaux d'accessibilité   | 5 900,00 €  |
|                               | Maternelle Marivaux                                      | Travaux de transformation des sanitaires en espace cuisine et création d'un local de stockage de produits d'entretien | 34 000,00 € |
|                               |  | Travaux d'accessibilité   | 9 900,00 €  |
|                               | Maternelle Michel Ange                                   | Travaux de traitement de l'humidité des murs  | 20 000,00 € |
|                               | Maternelle Voltaire                                      | Sécurisation des accès aux couvertures des préaux   | 23 000,00 € |
|                               | Primaire Beauvillé                                       | Travaux d'aménagement sanitaire RDC et création d'un local de stockage des produits d'entretien                       | 25 000,00 € |
| ALSH Marivaux                 | Installation de stores manuels extérieurs                | 10 000,00 €   |             |
| Restaurant scolaire Le Soleil | Opération de réfection de sol, faux plafond et éclairage | 28 000,00 €   |             |
| EST                           | Maternelle Auguste Dujardin                              | Relocalisation du dortoir et bibliothèque et création du bureau de la directrice                                      | 26 800,00 € |
|                               | Maternelle Jacques Prévert                               | Création de 2 sanitaires dans le dortoir des Petites sections   | 5 700,00 €  |
|                               | Maternelle Rosa Bonheur                                  | Création d'une cloison le long du couloir   | 5 000,00 €  |
|                               | Maternelle La Vallée                                     | Peinture et réfection complète des sanitaires y compris des menuiseries extérieures                                   | 25 000,00 € |
|                               | Toutes les écoles  | Stores solaires extérieurs  | 30 000,00 € |
|                               | Mairie de secteur  | Remplacement des menuiseries (Bureau CAF)   | 7 000,00 €  |
| CENTRE                        | Centre de loisirs Saint-Roch                             | Création de sanitaires  | 20 000,00 € |
|                               | Malmaison/Gresset  | Remplacement des menuiseries (Gresset-côté Baillage)  | 45 000,00 € |
|                               | Hôtel de ville   | Remplacement du sol du service courrier   | 15 000,00 € |
|                               | Église St Jacques  | Création d'une rampe d'accessibilité  | 5 000,00 €  |
| OUEST                         | École élémentaire G40                                    | Fourniture et pose de 10 Velux  | 37 000,00 € |
|                               | École primaire Longpré                                   | Modification plafond de la verrière   | 18 000,00 € |
|                               | 11, Alfred Catel   | Piste et fosse pour benne de 15m <sup>3</sup>   | 21 000,00 € |

*Adopté à l'unanimité*

15 - Indemnisation suite à un sinistre sur véhicule de location. Société Locanor. Centre de loisirs de la Ferme de Grâce.

L'assemblée délibérante a décidé d'indemniser la société LOCANOR à hauteur de 1 600 € en réparation du sinistre causé par le centre de loisirs de la Ferme de Grâce sur le véhicule de location Renault Trafic Passenger 2 immatriculé EA636BK. Ce montant correspond à la franchise indiquée dans le contrat de location.

*Adopté à l'unanimité*

16 - Conseil local en santé mentale. Contribution. Convention.

Le Conseil Local de Santé Mentale d'Amiens (CLSM) est une plateforme de concertation et de coordination entre les élus locaux et les professionnels de la psychiatrie pour la définition en commun des politiques locales et des actions à entreprendre et ce, afin de tendre vers l'amélioration de la santé mentale des personnes en souffrance psychique. La mise en place de cette instance, présidée par le maire ou son représentant, figure dans le plan d'action du Pacte Pour le Bien Vivre à Amiens (action n°12) ainsi que dans le Programme Municipal de Santé Publique (action n°90).

Suite à sa création, officialisée par la tenue de sa première assemblée plénière en septembre 2019, les membres de conseil municipal ont approuvé et ont autorisé Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre Hospitalier Philippe PINEL, qui prévoit le versement, par la Ville d'Amiens, d'une contribution budgétaire aux dépenses de fonctionnement de ce CLSM, pour un montant de 5 000 € au titre de l'année 2019 puis de 10 000 € pour 2020. En outre, cette convention fixe également les modalités de mise à disposition d'un agent, recruté par le Centre Hospitalier Philippe PINEL, en contrat à durée indéterminée sur le poste de coordonnateur dont les missions seront d'animer et d'assurer le bon fonctionnement de cette instance.

*Adopté à l'unanimité*

17 - Actions de prévention sanitaire. Subventions. Année 2020.

Le Conseil Municipal a décidé de répartir la somme de 34 100 € en versant des subventions aux 14 associations listées ci-dessous :

|  |         |
|--|---------|
| Association Amiénoise pour la Promotion de la Santé des plus Défavorisés | 4 500 € |
| ACIP   | 1 000 € |
| Association de Cardiologie de Picardie (ACP)                             | 2 000 € |
| APSL 80  | 3 000 € |
| AVA  | 1 000 € |
| CS Elbeuf Lescouvé   | 3 000 € |
| CSC d'Étouvie  | 2 000 € |
| Collège Edouard Lucas  | 1 500 € |
| FAEP   | 1 000 € |
| Initi'elles  | 5 000 € |
| Le Mail  | 2 000 € |
| Mais où est donc Artéphile ?   | 1 500 € |
| Relais social  | 6 000 € |
| REP + Guy Mareschal  | 600 €   |

*Adopté à l'unanimité*

18 - Centres sociaux. CSC d'Étouvie, CAPS. Subventions. Année 2020. Conventions.

Madame le Maire a répondu favorablement à la demande des élus du groupe Amiens Bleu Marine, qui ont souhaité que la délibération initiale, qui concernait les 4 centres sociaux que sont : le CSC d'Étouvie, CAPS, l'ALCO et les FRANCAS Elbeuf LESCOUVÉ, soit scindée en différenciant les 4 équipements.

La Ville d'Amiens accompagne les centres sociaux agréés par la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme. Ces structures associatives de proximité développent un projet d'animation globale qui a pour objectif notamment de rompre l'isolement des habitants, de prévenir et de réduire les exclusions.

Un montant total de 120 000 € a été réparti entre le Centre Social CAPS et le Centre Socio-culturel d'ÉTOUVIE, pour l'année 2020 comme indiqué ci-dessous :

- Centre Social CAPS : 60 000 €
- Centre Socio-culturel d'ÉTOUVIE : 60 000 €

Les conventions correspondantes ont été approuvées et Madame le Maire a été autorisée à les signer.

*Adopté à l'unanimité*

18bis - Centres sociaux. ALCO, Les FRANCAS Elbeuf LESCOUVÉ. Subventions. Année 2020. Conventions.

Acteurs de la vie des quartiers, les centres sociaux sont les partenaires principaux de la cohésion sociale des territoires. La Ville d'Amiens participe aux côtés de la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme au financement de la fonction d'animation globale de ces associations.

Une subvention de fonctionnement, dont le montant total s'élève à 80 000 € pour 2020, a été répartie aux associations suivantes :

- Centre Social et Interculturel ALCO : 40 000 €
- Centre Social Elbeuf LESCOUVÉ : 40 000 €

**Observations :** Madame Marie-Claire BOUVET, Messieurs Yves DUPILLE, Jean-Paul MONTIGNY ont voté contre.

*Adopté*

19 - Subventions sociales. Année 2020. 1<sup>ère</sup> répartition. Conventions.

La Ville d'Amiens soutient le monde associatif pour apporter des réponses à ses concitoyens les plus isolés, les plus fragiles ou les plus précaires. Le Pacte Pour le Bien-Vivre à Amiens traduit la volonté de renforcer les relations avec les associations qui jouent un rôle essentiel notamment en matière de lutte contre l'isolement, de mixité sociale. Les priorités retenues pour 2020 consistent notamment à soutenir les associations œuvrant dans l'accompagnement des personnes en difficulté, proposant des mesures d'hébergement d'urgence ou réalisant des actions dans le domaine de l'aide alimentaire.

Dans le cadre de la première répartition au titre de l'année 2020, les membres du Conseil ont approuvé le versement de subventions aux associations listées ci-dessous pour un montant global de 505 750 €.

|                                      |  |          |
|--------------------------------------|--|----------|
| Accueil et Promotion en Picardie     | Hébergement et accompagnement des jeunes travailleurs.   | 16 000 € |
| Agena                                | Accueil de jour pour les femmes victimes de violence.  | 3 000 €  |
| AGIR ABCD                            | Accompagnement à l'insertion jeunes – Parrainage – Préparation aux concours sanitaires et sociaux. | 1 250 €  |
| CADRHAN                              | Alphabétisation dans un objectif défini d'insertion sociale.                                       | 2 500 €  |
| Croix Rouge Française départementale | Alphabétisation dans un objectif défini d'insertion sociale.                                       | 10 000 € |
| Croix Rouge Française Locale         | La Halte.  | 3 000 €  |
|                                      | « Espace bébé maman ».   | 8 000 €  |
| CYPRES                               | Prévention et accompagnement des personnes en situation de surendettement.                         | 10 000 € |
| Famille en couleurs                  | Accompagner les parents à préparer, organiser, et développer des ateliers parents-enfants.         | 1 500 €  |
| Secours Catholique                   | Groupes conviviaux, pause-café.  | 7 000 €  |
| SYNAPSE 3i                           | Médiation numérique au service des habitants.  | 5 000 €  |

|   |   |          |
|---|---|----------|
| ALCO  | Médiation par le numérique.   | 1 500 €  |
| APAP  | Accompagnement des jeunes désocialisés.                                       | 30 000 € |
| APREMIS   | Logement transitoire.   | 42000 €  |
| CAPS  | Accompagnement social individualisé / médiation numérique.                    | 2 500 €  |
| COALLIA   | Foyer des jeunes travailleurs.  | 15 000 € |
|   | Epicerie sociale Jeunes en précarité.   | 8 000 €  |
|   | Epicerie mobile.  | 30 000 € |
| CSC D'ÉTOUVIE                                   | Accompagnement renforcé des publics vers l'autonomie.                         | 5 500 €  |
| Maison d'accueil L'ILOT                         | La Passerelle – Accueil de nuit.  | 30 000 € |
|   | La Passerelle – Accueil de jour.  | 18 000 € |
|   | Foyer Les Augustins – Lits halte soins santé.                                 | 35 000 € |
|   | Foyer Thuillier – Lits halte soins santé.                                     | 3 000€   |
| UDAUS 80  | SIAO  | 27 000 € |
|   | Samu Social.  | 77 000 € |
| UDAUS   | Participation aux frais de locaux.  | 15 000 € |
| Maison Familiale Hospitalière                   | Accueil et hébergement des familles d'hospitalisés.                           | 1 000 €  |
| Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs (RERS) | Rapprocher les habitants en valorisant savoirs et les échanges d'expériences. | 1 000 €  |
| Accompagnement vers l'Autonomie (AVA)           | Accompagnement vers l'autonomie sociale des personnes en difficulté.          | 1 500 €  |
| FAEP  | Epicerie solidaire étudiants AGORAE.  | 1 500 €  |
| Fondation d'Auteuil - Maison des familles       | Maison des familles – Accueil et médiation familiale.                         | 6 000 €  |
| Le relais social                                | Accompagnement social (santé, cuisine, lien social).                          | 12 000 € |
| MIEL  | Action « Lire c'est du délice 14 <sup>ème</sup> édition – Novembre 2020 ».    | 2 000 €  |
| Secours Populaire                               | Aide aux plus démunis.  | 23 000 € |
| Banque Alimentaire de la Somme                  | Collecte et distribution alimentaire auprès des associations adhérentes.      | 24 000 € |
| Restaurants du cœur                             | Distribution alimentaire.   | 27 000 € |

Les conventions à intervenir avec les associations ALCO, APAP, APREMIS, la Banque Alimentaire, CAPS, COALLIA, le CSC d'ÉTOUVIE, L'Ilot, les Restaurants du Cœur et l'UDAUS ont été approuvées et Madame le Maire a été autorisée à les signer.

*Adopté à l'unanimité*

20 - Subventions sociales. Année 2020. 2<sup>ème</sup> répartition. Convention.

Les conseillers municipaux ont approuvé le versement d'une somme globale de 39 000 €, répartie entre les associations listées dans le tableau ci-dessous, correspondant au solde de l'enveloppe globale dédiée au budget action sociale pour 2020.

|                           |   |          |
|---------------------------|---|----------|
| AGENA                     | Espace de solidarité au féminin. Un abri de jour en milieu urbain.  | 15 500 € |
| Amiens Avenir Jeunes      | Atelier mobilité avec l'auto-école sociale AES – Auto-école sociale.  | 3 000 €  |
| ACIP                      | Action « L'Accompagnement social de la population. »<br>Médiation sociale et administrative, développement du lien social et de la solidarité au sein du quartier à travers le développement d'activités culturelles et sociales.<br>- Actions ponctuelles de porte à porte. Structure labellisée EVS par la CAF ;<br>- Lutte contre l'isolement Porte à Porte. | 1 500 €  |
| CARDAN                    | Espace social de maintien des apprentissages.   | 2 000 €  |
| Les FRANCAS de la Somme – | Accompagnement renforcé des publics vers l'autonomie.   | 6 000 €  |

|                                  |   |         |
|----------------------------------|---|---------|
| Centre social ELBEUF<br>LESCOUVÉ | Aide administrative de proximité et accompagnement au numérique.                                  | 5 500 € |
| Joane                            | Salon de coiffure social et valorisation de l'image de soi.                                       | 2 500 € |
| L'un et l'Autre                  | Lutte contre l'isolement en facilitant le partage et la prise d'initiative, créer un lien social. | 1 000 € |
| Secours Populaire                | « Paniers culturels ». Permettre aux personnes d'accéder à la culture.                            | 2 000 € |

La convention à passer avec l'association Les FRANCAS de la Somme – Centre social ELBEUF LESCOUVÉ a été approuvée et l'assemblée a autorisé Madame le Maire à la signer.

*Adopté à l'unanimité*

21 - Subventions sociales. Volet personnes âgées. Année 2020. Convention.

Dans le cadre du Pacte Pour le Bien Vivre à Amiens et en soutien aux actions visant, d'une part, à lutter contre l'isolement et, d'autre part, à favoriser un maintien à domicile de qualité des personnes âgées tout en prévenant la perte d'autonomie, le Conseil Municipal a approuvé la répartition de subventions à hauteur de 28 200 € répartis comme suit :

|                                  |  |          |
|----------------------------------|--|----------|
| <b>AGIR abcd</b>                 | Proposer des chauffeurs bénévoles pour les seniors qui n'utilisent plus leur véhicule et sensibiliser les seniors à la sécurité routière | 1 000 €  |
|                                  | Former les seniors à effectuer leurs démarches administratives en ligne et les sensibiliser aux arnaques sur internet.                   | 1 000 €  |
| <b>Bras d'sus Bras d'sous</b>    | Rompre la solitude des aînés par des visites et animations dans les EPHAD.   | 1 400 €  |
| <b>Comité UFOLEP de la Somme</b> | Séances hebdomadaires d'activités physiques et sportives adaptées aux seniors.   | 4 000 €  |
| <b>Amiens Jeunes</b>             | Repas de Noël pour les Seniors isolés et animations visant à lutter contre l'isolement des seniors.                                      | 12 000 € |
| <b>Ensemble 2 générations</b>    | Proposition d'un habitat intergénérationnel entre des personnes âgées et des jeunes travailleurs ou étudiants.                           | 2 000 €  |
| <b>UNIS CITÉ</b>                 | Programme intergénérationnel animé par des jeunes en emploi civique.   | 3 900 €  |
| <b>Entr'âges</b>                 | Programme d'activités et d'ateliers à destination des seniors.   | 1 500 €  |
| <b>CSC d'ÉTOUVIE</b>             | Atelier de prévention et lutte contre l'isolement pour les seniors du quartier.  | 1 400 €  |

Les membres de l'assemblée ont également approuvé la convention à intervenir avec le CSC d'ÉTOUVIE et Madame le Maire a été autorisée à la signer.

*Adopté à l'unanimité*

22 - Subventions sociales. Volet Handicap. Année 2020.

Dans le cadre du Pacte Pour le Bien Vivre à Amiens, la collectivité apporte son soutien auprès des associations menant des actions de solidarité, d'animations et de cohésion sociale en direction de la population et en particulier, en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

L'assemblée délibérante a approuvé la répartition, au titre de l'année 2020, d'une somme globale de 28 100 €, comme en 2019, au profit des associations selon le détail suivant :

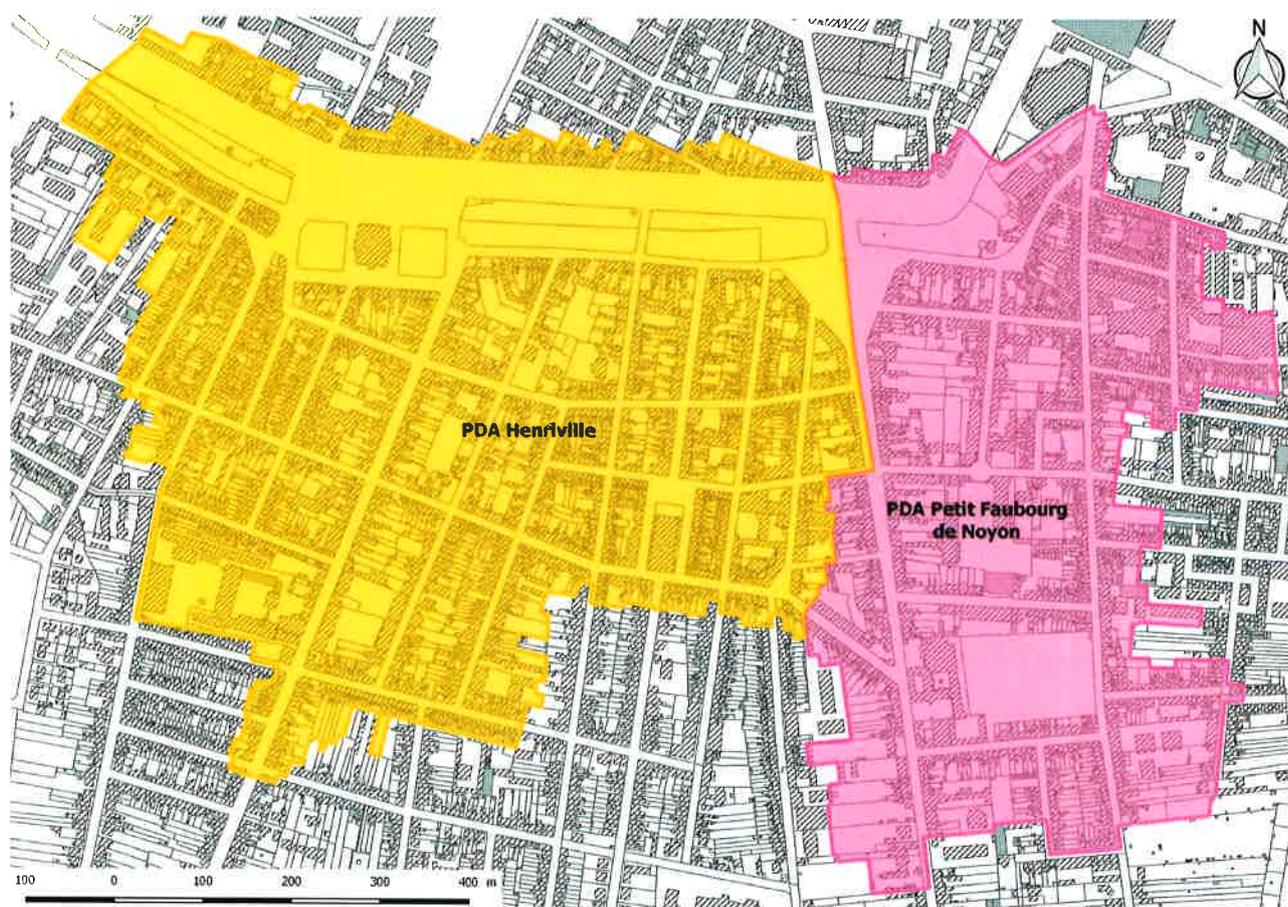
|   |            |
|---|------------|
| L'association Valentin Haüy (80)                  | 2 000,00 € |
| Différent comme tout le monde                     | 3 000,00 € |
| Association aéroclub de Picardie Amiens Métropole | 5 600,00 € |
| Asperger Solidarité Picardie                      | 2 000,00 € |
| Le Fil d'Ariane                                   | 1 000,00 € |

|   |            |
|---|------------|
| Rétina France   | 600,00 €   |
| Soutenir l'Autisme et les Troubles Envahissants du Développement (SATÉD)                          | 2 000,00 € |
| Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques (UNAFAM 80) | 3 000,00 € |
| Groupement d'entraide Mutuelle le passage du (GEM)  | 3 500,00 € |
| Association des paralysés de France (APF) centre médico éducatif Jules Verne                      | 1 500,00 € |
| Handisport Amiens Métropole   | 1 900,00 € |
| Fémina Sport Amiens   | 1 000,00 € |
| Le Cercle d'Épée Marivaux Amiens Nord (CEMAN)   | 500,00 €   |
| Association Chès Javeloteux   | 500,00 €   |

*Adopté à l'unanimité*

23 - Création des Périmètres Délimités des Abords Henriville et Petit faubourg de Noyon.

Les élus ont émis un avis favorable sur la création de deux périmètres délimités des abords (PDA) des monuments historiques dénommés « Henriville » et « Petit Faubourg de Noyon », dont la carte est reprise ci-dessous, qui ont été soumis à enquête publique, du 12 septembre 2019 au 14 octobre 2019 inclus, dans les formes prévues par le code de l'urbanisme et ayant fait l'objet d'un avis favorable du commissaire-enquêteur, dont les observations sont reprises dans un rapport définitif et dans un procès-verbal de relevé des observations. Le PDA « Henriville » acte l'inscription du cirque Jules Verne, de l'Hôtel Acloque et de la maison de Jules Verne parmi les monuments historiques. Quant au PDA « Petit Faubourg de Noyon », il inclut le couvent de la Visitation Sainte Marie, l'église Sainte Anne et le pavillon de l'Octroi.



*Adopté à l'unanimité*

24 - Désaffectation et déclassement. Parcelle communale BC n°223.

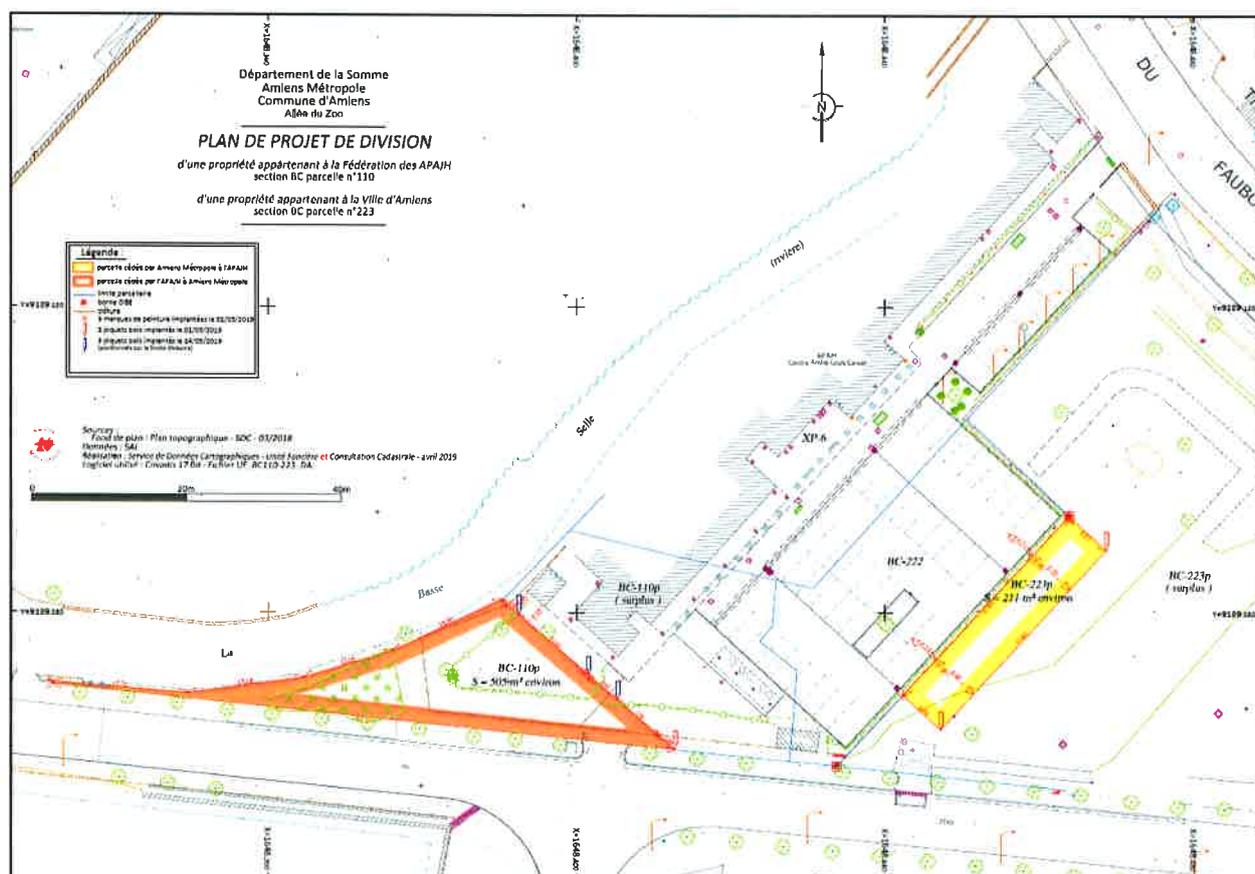
Dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle entrée du parc zoologique, la Ville d'Amiens projette de réaliser une parcelle piétonne reliant directement la promenade de la Hotoie au futur parvis du parc zoologique.

Ce projet nécessite la maîtrise foncière d'une parcelle située au sein du Centre André Louis CARUEL. Des négociations ont donc été entamées avec la Fédération APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés) qui est propriétaire de ce bien et qui a fait part de son souhait d'agrandir le parking de son centre d'accueil et d'accompagnement.

A l'issue de ces négociations, la Ville d'Amiens et la Fédération se sont accordées sur l'échange sans soulte des parties de parcelles ci-après désignées :

- Une partie de la parcelle cadastrée section BC n°110 pour 500 m<sup>2</sup>, constituant un délaissé d'espace vert, propriété de la Fédération APAJH ;
- Une partie de la parcelle communale cadastrée section BC n°223, pour une superficie d'environ 210 m<sup>2</sup> à usage d'espace vert, contigüe au centre André Louis CARUEL.

Cette parcelle BC n°223 étant affectée au domaine public de la collectivité, le Conseil Municipal a constaté sa désaffectation, conformément au plan projet de division repris ci-dessous, et a également prononcé son déclassement pour une surface de l'ordre du 210 m<sup>2</sup>.



Il a été précisé que la surface définitive et le numéro des parcelles résulteront d'un document d'arpentage pris en charge par la Ville d'Amiens. Madame le Maire a été autorisée à signer tous actes et pièces se rapportant à cette opération.

*Adopté à l'unanimité*

25 - Échange d'emprises foncières entre la Ville d'Amiens et la Fédération APAJH. Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés.

La parcelle BC n°223, contigüe au centre André Louis CARUEL, ayant été déclassée pour une surface de l'ordre de 210 m<sup>2</sup>, l'assemblée a décidé, d'une part, de céder à la Fédération APAJH cette emprise foncière et, d'autre part, d'acquérir l'emprise foncière d'environ 500 m<sup>2</sup> à provenir de la parcelle cadastrée section BC n°110, située au sein du centre André Louis CARUEL.

Les membres de l'assemblée ont décidé de procéder à cet échange d'emprises foncières sans soulte. Madame le Maire a été autorisée à déposer toutes demandes d'autorisation d'actes individuels d'urbanisme sur les parcelles en cause et à signer tous actes et pièces se rapportant à cet échange.

*Adopté à l'unanimité*

26 - Ensemble immobilier sis 280, boulevard Bapaume. Démolition.

Le projet de démolition de l'ensemble immobilier sis 280 boulevard de Bapaume a été approuvé par l'assemblée et Madame le Maire a été autorisée à déposer toutes les demandes administratives nécessaires pour la réalisation de cette opération. La dépense de déconstruction est de l'ordre de 40 000 €.

*Adopté à l'unanimité*

27 - Dispositif d'aide pour le regroupement de logements collectifs en un logement unique. Règlement, convention type. Approbation.

La Ville d'Amiens souhaite lutter, d'une part, contre la vacance des logements dans le parc privé et, d'autre part, contre le développement de la division de maisons individuelles, tout en incitant au regroupement de logements divisés pour proposer des logements familiaux.

Le Conseil Municipal a approuvé le versement, au bénéfice des propriétaires qui envisagent de regrouper leur maison individuelle actuellement divisée en un seul logement individuel, d'une aide financière de 3 000 € maximum, pour des programmes incluant des travaux d'amélioration thermique éligibles aux aides de la collectivité, ou de 1 000 € en l'absence de projet d'amélioration thermique.

Les élus ont également approuvé le règlement qui définit les modalités de versement de ces aides et qui précise qu'elles seraient traitées par ordre d'arrivée, dans la limite des crédits disponibles, soit 100 000 €.

La carte définissant le périmètre d'application de ce dispositif ainsi que la convention-type à intervenir avec les propriétaires bénéficiaires ont été approuvées et Madame le Maire a été autorisée à signer les conventions.

La liste des rues concernées par ce dispositif est consultable auprès de la Direction Habitat Logement Gens du Voyage et sur le site [www.Amiens.fr](http://www.Amiens.fr) - rubrique « Institutions », menu « Délibérations & Décisions », en utilisant l'outil de recherche multi-critères comme suit :

### Recherche multi-critères

Renseignez le ou les critères de recherche :

|                     |  |
|---------------------|--|
| Collectivité :      | <input type="text" value="AMIENS VILLE"/>      |
| Type de dossier :   | <input type="text" value="Délibération"/>      |
| Mots dans l'objet : | <input type="text" value="Dispositif d'aide"/> |
| Année :             | <input type="text"/>                           |
| Date de séance :    | <input type="text" value="06/02/2020"/>        |

**Observations :** Madame Pascaline ANNOOT, Messieurs Jacques LESSARD, Didier CARDON, René ANGER, Mesdames Françoise BERGER, Maryse LION-LEC, Marion LEPRESLE et Monsieur Thomas HUTIN se sont abstenus.

*Adopté*

28 - Pass Accession Amiens. Caisse d'Épargne Hauts-de-France. Contrat DUO Collectivité locale. Règlement de l'aide.

Par délibération en date du 30 janvier 2019, la Ville d'Amiens a créé un prêt bonifié à 0% local, dénommé le Pass Accession Amiens, dit P2A.

Les membres du Conseil ont approuvé le contrat duo Collectivité Locale à intervenir avec la Caisse d'Épargne Hauts-de-France qui a manifesté sa volonté de proposer ce P2A à sa clientèle, en complément du Prêt à Taux Zéro national et sur la base des mêmes critères d'éligibilité.

Madame le Maire a été autorisée à signer ce contrat qui fixe notamment les conditions d'émission de l'offre.

L'assemblée a également approuvé le règlement d'aide qui a été mis à jour afin d'ouvrir le bénéfice du P2A aux acquisitions des logements mis en vente par les bailleurs sociaux.

*Adopté à l'unanimité*

29 - COALLIA. Construction de 34 logements en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale et en résidence sociale sis 128, rue Jean Jaurès. Transfert de prêts et garantie d'emprunt. Avenant.

La Ville d'Amiens a accordé sa garantie d'emprunt à COALLIA par délibération en novembre 2004, dans le cadre d'un projet de construction de 34 logements en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale et en résidence sociale situés rue Jean Jaurès.

COALLIA ayant vendu ses biens immobiliers à COALLIA HABITAT pour être en conformité avec la stratégie patrimoniale adoptée par le groupe au niveau national, elle a sollicité le transfert des prêts correspondants auprès de la Caisse des dépôts et consignations qui a accepté.

L'assemblée délibérante s'est prononcée favorablement sur le transfert, au profit de COALLIA HABITAT, de la garantie d'emprunt accordée pour les prêts souscrits par COALLIA dans le cadre de l'opération précitée. L'avenant à la convention de garantie a été approuvé et Madame le Maire a été autorisée à le signer.

*Adopté à l'unanimité*

30 - OPH d'Amiens Métropole. Réhabilitation de 3 logements dans le diffus. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

Les membres du conseil ont répondu favorablement à l'OPH d'Amiens Métropole qui sollicite la garantie de la Ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 102 000 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer la réhabilitation de 3 logements situés 9, rue Jeanne d'Arc, 16, rue de Blayries et 32, rue Garnier. La convention à intervenir a été approuvée et Madame le Maire a été autorisée à la signer.

*Adopté à l'unanimité*

31 - OPH d'Amiens Métropole. Réhabilitation de 74 logements collectifs sis rue Delpech. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

La garantie de la Ville d'Amiens a été accordée à l'OPH d'Amiens Métropole pour le remboursement d'un prêt, d'un montant maximum de 444 000 €, souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer la réhabilitation de 74 logements situés rue Delpech. L'assemblée a approuvé la convention correspondante et a autorisé Madame le Maire à la signer

*Adopté à l'unanimité*

32 - SIP. Construction de 11 logements sis rue Lucien Lecoq. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

La SIP HLM sollicite la garantie de la Ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 324 121,19 €, souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, dans le cadre de son projet de construction de 11 logements locatifs sociaux, situé rue Lucien Lecoq et composé de 8 PLUS et 3 PLAI. Cet ensemble immobilier sera réparti entre 7 logements collectifs et 4 maisons jumelées de type 4 en R+combles. La réception prévisionnelle des travaux est fixée à novembre 2020.

L'assemblée délibérante a répondu favorablement à la demande de la SIP HLM, en approuvant la convention correspondante et en autorisant Madame le Maire à la signer.

*Adopté à l'unanimité*

33 - SIP. Construction de 19 logements collectifs et individuels (13 PLUS et 6 PLAI) sis 84, rue du Pont de Metz. Participation financière. Convention.

Les conseillers de la Ville d'Amiens ont accordé une somme de 76 000 € à la SIP HLM, soit 4 000 € par logement, afin de concourir à son opération de construction de 19 logements collectifs et individuels au 84, rue du Pont de Metz. Ce programme, dont la réception est prévue en novembre 2020, est constitué de 15 logements collectifs PLUS et PLAI (1 T1, 8 T2 et 6 T3) ainsi que 4 logements individuels T4 (3 PLUS et 1 PLAI).

La convention actant les modalités de versement de cette participation financière a été approuvée et Madame le Maire a été autorisée à la signer.

*Adopté à l'unanimité*

34 - SIP. ZAC Paul Claudel. Ilot C3. Acquisition en État Futur d'Achèvement de 31 logements (21 PLUS et 10 PLAI) auprès de Linkcity. Participation financière. Convention.

Les membres de l'assemblée ont approuvé le versement d'une participation financière d'un montant de 124 000 €, au profit de la SIP, dans le cadre de son projet d'acquisition en VEFA de 26 logements collectifs et de 5 logements individuels sur l'ilot C3 de la ZAC Paul Claudel, soit une somme de 4 000 € par logement. La convention afférente a été approuvée et Madame le Maire a été autorisée à la signer.

*Adopté à l'unanimité*

35 - Amiens For Youth. Constitution du Réseau des Capitales Européennes de la Jeunesse. Adhésion.

L'assemblée délibérante a approuvé l'adhésion de la Ville d'Amiens au Réseau des Capitales Européennes de la Jeunesse dont l'objectif est d'affirmer le rôle majeur des villes lauréates du titre « Capitale Européenne de la Jeunesse » dans les politiques européennes menées envers la jeunesse.

Il a été précisé que le montant de la cotisation annuelle sera fixé au cours de la première assemblée générale du Réseau des Capitales Européennes de la Jeunesse et sur proposition d'un comité exécutif.

*Adopté à l'unanimité*

36 - Amiens For Youth. Capitale Européenne de la Jeunesse 2020. Subventions. Année 2020. Conventions.

Dans le cadre de la politique suivie par la Ville d'Amiens en direction de la jeunesse, le Conseil Municipal a approuvé la répartition de subventions, pour un montant global de 23 000 €, au profit des associations mettant en œuvre des actions et des manifestations d'intérêt général pour la jeunesse et en cohérence avec l'opération « Amiens, Capitale Européenne de la Jeunesse », selon le détail ci-dessous :

|   |         |
|---|---------|
| Maison des Associations d'Amiens Métropole          | 3 000 € |
| Au-Dessus des Toits                                 | 2 000 € |
| Comité européen de jumelage de la Ville de Longueau | 6 000 € |
| Unis-Cité   | 3 000 € |
| Planète Sciences Hauts-de-France                    | 7 000 € |
| Orchestre Universitaire de Picardie                 | 2 000 € |

Les conventions à intervenir avec ces associations ont été approuvées et Madame le Maire a été autorisée à les signer.

*Adopté à l'unanimité*

37 - Amiens For Youth. Capitale Européenne de la Jeunesse 2020. Caisse d'Épargne Hauts-de-France. Contrat de sponsoring.

La démarche de parrainage permet d'impliquer les acteurs économiques dans les projets du territoire menés par la Ville d'Amiens.

Les membres du conseil municipal ont approuvé et ont autorisé Madame le Maire à signer le contrat de parrainage, dit « sponsoring », liant la collectivité à la Caisse d'Épargne Hauts-de-France qui a décidé de soutenir les missions d'Amiens For Youth à hauteur de 50 000 €.

En contrepartie, la collectivité s'engage, d'une part, à faire apparaître le logo du partenaire, suivi de la mention "partenaire officiel" sur l'ensemble des supports de communication liés à cette action et, d'autre part, à faire la publicité verbale à toutes occasions du parrainage du sponsor.

*Adopté à l'unanimité*

38 - Amiens For Youth. Capitale Européenne de la Jeunesse 2020. Fondation d'entreprise Harmonie Mutuelle. Contrat de sponsoring.

La Fondation d'Entreprise Harmonie Mutuelle a décidé également de soutenir les missions d'Amiens For Youth et de verser une somme de 50 000 € sous forme de parrainage. Le contrat de parrainage, dit « sponsoring », à intervenir avec cet organisme, a été approuvé et Madame le Maire a été autorisée à le signer.

La collectivité s'engage, en contrepartie de ce soutien financier, à faire apparaître le logo de la Fondation d'Entreprise Harmonie Mutuelle sur l'ensemble des supports de communication liés à cette action, suivi de la mention « partenaire officiel », et à faire la publicité verbale à toutes occasions du parrainage du sponsor.

*Adopté à l'unanimité*

39 - Amiens For Youth. Capitale Européenne de la Jeunesse 2020. Action Logement Services. Projet d'étude sur le logement de demain. Fonds de concours. Convention.

Dans le cadre d'Amiens, Capitale Européenne de la Jeunesse 2020, les élus ont approuvé et ont autorisé Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec la société Action Logement Services, qui précise les modalités de versement d'une somme de 20 000 € sous forme de mécénat, destiné à accompagner la collectivité dans les actions menées par la Mission Amiens For Youth, sur une durée d'une année, et plus particulièrement sur son travail portant sur la problématique du logement des jeunes.

Dans cet objectif, un projet d'étude intitulé "Le logement de demain" est en cours de réalisation et répondra aux enjeux d'employabilité et d'inclusion des jeunes.

*Adopté à l'unanimité*

40 - Subventions Jeunesse. Année 2020. Conventions.

Pour cette année 2020, dans le cadre de la politique de la Ville d'Amiens en direction de la jeunesse, les conseillers municipaux ont décidé de répartir la somme de 100 800 € en versant des subventions aux associations suivantes : Le CSC Étouvie recevra une somme de 75 800 € pour les actions liées au Centre Animation Jeunesse et à l'accueil des jeunes de 16/25 ans, le Centre Interculturel ALCO percevra 5 000 € au titre de l'action « Jeux d'ici et jeux d'ailleurs » et l'UFOLEP SOMME se verra attribuer une subvention de 20 000 € dans le cadre des séjours sportifs qu'elle organise.

Ils ont également approuvé les conventions à intervenir avec ces trois associations et ont autorisé leur signature par Madame le Maire.

*Adopté à l'unanimité*

41 - Caisse d'Allocations Familiales de la Somme. Prêt et subvention d'investissement pour la ludothèque Créalude. Convention.

La convention à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement d'une subvention d'investissement de 40 000 € et de prêt accordée

dans le cadre du déménagement de la ludothèque Créalude, a été approuvée et Madame le Maire a été autorisée à la signer. Le coût des travaux est de l'ordre de 431 000 €.

*Adopté à l'unanimité*

42 - Ile Sainte-Aragone. Association les terrasses des bords de somme. Accès à une parcelle. Avenant n°1 avec le Département. Convention avec l'association.

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un accès au terrain de l'association "Les Terrasses des Bords de Somme", situé sur l'Ile Sainte-Aragone, l'assemblée délibérante a approuvé l'avenant à intervenir avec le Département qui étend le champ d'application de la convention de superposition de gestion du chemin de halage et qui avait été votée en novembre 2016. En effet, ce projet, dont le coût est de l'ordre de 55 000 €, est situé sur le domaine public fluvial du Département de la Somme.

La convention de partenariat avec l'association "Les Terrasses des Bords de Somme", d'une durée minimale de 5 années, dont l'objet est notamment de s'assurer de la pérennité de ses activités maraîchères, sociales et culturelles sur le terrain, a été approuvée et Madame le Maire a été autorisée à la signer.

*Adopté à l'unanimité*

43 - Société ZAYO Infrastructures France (ex Société Viatel). Autorisation temporaire d'occupation du domaine public communal par un réseau de fibres optiques. Renouvellement de la convention.

Le Conseil Municipal a approuvé et a autorisé Madame le Maire à signer la convention d'autorisation temporaire d'occupation du domaine public communal à intervenir avec la société ZAYO Infrastructures dans le cadre du déploiement de son réseau de fibre optique dans le quartier d'Étouvie et plus particulièrement Avenue du Pays d'Auge, Square de Bourgogne, Avenue du Périgord, rue du Morvan, rue de Lorraine et rue Auguste Blanqui.

*Adopté à l'unanimité*

44 - Indemnisation suite à sinistres sur des véhicules de location. Société Petit Forestier Location. Cuisine centrale.

Une somme globale de 2 615,48 € sera versée à la société Petit Forestier Location, en réparation des préjudices subis sur certains véhicules loués pour la cuisine centrale et dont le détail figure ci-dessous.

- 894,40 € en réparation des sinistres du 6 et 7 mars 2019 sur les véhicules de location IVECO immatriculés EN-254-JL et EN-916-KK ;
- 1 127,08 € en réparation d'un sinistre du 10 juillet 2019 sur le véhicule de location IVECO immatriculé EN-787-KK ;
- 594 € en réparation d'un sinistre du 8 septembre 2019 sur le véhicule de location IVECO immatriculé EN-254-JL.

*Adopté à l'unanimité*

45 - Mise en œuvre du dispositif Petits Déjeuners. Convention. Avenant n°1.

La Ville d'Amiens a été choisie comme ville expérimentale pour la mise en œuvre du dispositif « Petits Déjeuners », au bénéfice des enfants scolarisés dans les territoires prioritaires REP et REP+, qui vise à réduire les inégalités en ce qui concerne le premier repas de la journée tout en développant des actions éducatives autour du petit déjeuner, repas indispensable pour une concentration et une disponibilité aux apprentissages.

Les membres du Conseil ont approuvé et ont autorisé Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention du 13 septembre 2019 qui étend ce dispositif aux écoles maternelles du secteur Nord dont la liste est reprise ci-après :

- Les 5 classes maternelles de l'école St Pierre ;
- Les 4 classes maternelles de l'école Beauvillé ;
- Les 4 classes maternelles de l'école Marivaux ;
- Les 4 classes maternelles de l'école Voltaire ;
- Les 4 classes maternelles de l'école Schweitzer ;

- Les 4 classes maternelles de l'école Léo Lagrange ;
- Les 4 classes maternelles de l'école Gustave Charpentier ;
- Les 5 classes maternelles de l'école Pigeonnier ;
- Les 5 classes maternelles de l'école Émile Lesot ;
- Les 5 classes maternelles de l'école Le Soleil ;
- Les 4 classes maternelles de l'école Avenue de la Paix ;
- Les 5 classes maternelles de l'école Michel Ange.

Il a été précisé que ce dispositif sera mis en place chaque jeudi du 9 mars 2020 au 3 juillet 2020 et qu'il concernera 1 161 élèves, avec une participation de l'État d'un montant de 17 415 €.

*Adopté à l'unanimité*

46 - Travaux dans les crèches, écoles, restaurants scolaires et accueils de loisirs. Autorisations administratives.

Madame le Maire a été autorisée à déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux dans les crèches, écoles, restaurants scolaires et accueil de loisirs et dont le coût global est évalué à 969 300 €. Le détail est repris ci-dessous :

| Secteur | Bâtiment                        | Désignation des travaux  | Montant      |
|---------|---------------------------------|--|--------------|
| Nord    | Maternelle Emile Lesot          | Réfection complète de l'école en tranche   | 40 000,00 €  |
|         | Elémentaire Michel Ange         | Réfection complète de l'école en tranche - tranche 1 : remplacement des huisseries (PPMS salle de confinement) et réfection complète des salles de classe au RDC                       | 79 000,00 €  |
|         | Maternelle Beauvillé            | Remplacement de la couverture  | 43 000,00 €  |
|         | Ludothèque Créalude             | Implantation de la ludothèque dans les anciens locaux de la Rose des sables - 2 <sup>ème</sup> tranche   | 76 000,00 €  |
|         | ALSH Beauvillé A                | Réfection des sanitaires   | 50 000,00 €  |
| Centre  | Elémentaire Saint Roch A        | Reprise des faux plafonds et réhabilitation éclairage suite effondrement   | 120 000,00 € |
|         | Elémentaire Saint Roch B        | Reprise des faux plafonds et réhabilitation éclairage suite effondrement   | 120 000,00 € |
| Ouest   | Renancourt                      | Réfection totale de l'ancien logement (pour y accueillir une classe) remplacement des menuiseries, du réseau de chauffage et électrique. Remise en état des revêtements (sols et murs) | 50 000,00 €  |
|         | Elémentaire Faubourg de Hem     | Couverture + passerelle : Grille - couverture et mise aux normes du réseau d'eaux usées  | 51 300,00 €  |
|         | Crèche Babillage                | Mise aux normes par rapport aux préconisations de la PMI   | 50 000,00 €  |
|         | ALSH Renancourt                 | Doublage et peinture dans la salle polyvalente et la cuisine + remaniement couverture + gouttières   | 50 000,00 €  |
| Sud     | Ecole élémentaire Beauvais      | Sécurisation des murs côté Est et sécurisation vers maternelle   | 80 000,00 €  |
|         | Ecole maternelle Elbeuf         | Réfection du mur d'enceinte  | 80 000,00 €  |
| Est     | Ecole maternelle Edmond Rostand | Réhabilitation complète  | 80 000,00 €  |

*Adopté à l'unanimité*

47 - Crèches associatives. Subventions. Année 2020. Conventions.

Afin de satisfaire au mieux les besoins des familles en matière d'accueil des jeunes enfants, la Ville d'Amiens contribue au fonctionnement des crèches associatives en leur apportant un soutien financier. Pour l'année 2020, Les conseillers municipaux ont décidé de renouveler à l'identique le financement de ces structures, sur

la base d'une participation de 1,96 €/heure, en approuvant la convention type et en autorisant Madame le Maire à signer les conventions à passer avec ces établissements. Le nombre d'heures estimées s'élève à 472 482 heures, ce qui représentera une dépense prévisionnelle totale de 926 065 €.

*Adopté à l'unanimité*

48 - Association AGENA. Multi-accueil Les Marmousets. Subvention exceptionnelle d'équilibre budgétaire. Convention.

Les membres de l'assemblée ont décidé de verser une aide exceptionnelle de 25 000 € au multi-accueil « Les Marmousets », porté par l'association AGENA qui en est gestionnaire, afin d'aider la structure à surmonter son déficit budgétaire occasionné par des difficultés organisationnelles non prévisibles auxquelles elle a dû faire face en 2016 et 2017.

Cette structure a pour vocation à accueillir tout type de famille mais en particulier un public vulnérable, avec des problèmes sociaux divers. Elle met aussi l'accent sur l'accueil d'enfants porteurs de handicaps tout en étayant un partenariat avec les différents acteurs sociaux.

Madame le Maire a été autorisée à signer la convention afférente approuvée par l'assemblée.

*Adopté à l'unanimité*

49 - Association Le Jardin Bleu. Subvention forfaitaire. Année 2020. Convention.

Dans le cadre de l'aide au fonctionnement des structures associatives dans le domaine de la petite enfance, une subvention forfaitaire de 18 000 € sera versée à l'Association « Le Jardin Bleu », seule structure d'accueil parents/enfants implantée à Amiens, créée en 1992 et s'inspirant des Maisons Vertes de Françoise DOLTO. L'assemblée délibérante a approuvé la convention correspondante et a autorisé Madame le Maire à la signer.

*Adopté à l'unanimité*

50 - Caisse des Écoles. Mise en œuvre du dispositif Réussite Éducative. Subvention. Année 2020. Convention.

Le programme « Réussite Éducative » permettant d'assurer un accompagnement social et éducatif de familles en difficulté, notamment à travers des actions d'accompagnement au profit des élèves et de leurs familles dans les domaines éducatif, culturel, social ou sanitaire, est porté par la Caisse des Écoles. Afin de participer au financement de cette action mise en œuvre sur les quartiers prioritaires d'Étouvie, Amiens Sud-Est, Amiens Nord et les Parcheminiers, le conseil municipal a donné son accord pour le versement d'une subvention de 100 000 € à la Caisse des Écoles, et a approuvé la convention à intervenir. Madame le Maire a été autorisée à la signer.

*Adopté à l'unanimité*

51 - Écoles maternelles et élémentaires en Réseau d'Éducation Prioritaire. Subventions. Année 2020. Conventions.

Afin de mettre en œuvre des projets en faveur des élèves des écoles maternelles et élémentaires en réseau d'éducation prioritaire, le Conseil Municipal a approuvé la répartition de la somme globale de 57 000 € de la manière suivante :

- Au collège Arthur RIMBAUD : 10 000 €
- Au collège César FRANCK : 10 000 €
- Au collège Rosa PARKS : 12 000 €
- Au collège Guy MARESCHAL : 11 000 €
- Au collège Edouard LUCAS : 14 000 €

Les membres de l'assemblée ont également approuvé les conventions à intervenir avec ces collèges et ont autorisé Madame le Maire à les signer.

*Adopté à l'unanimité*

52 - Projets des écoles publiques. Subventions. Année scolaire 2019-2020. Conventions.

Dans le cadre du financement des projets mis en œuvre par les écoles publiques maternelles et élémentaires, le comité de la Caisse des Écoles a été appelé à donner un avis consultatif le 2 décembre 2019 sur la pertinence de 44 dossiers présentés, et a émis un avis favorable pour 25 d'entre eux.

Les élus ont approuvé le versement d'une subvention de 24 883,50 € pour l'année scolaire 2019-2020, soit un versement à l'OCCE Somme pour un montant de 17 398,41€ et une subvention de 7 485,09 € au profit de l'USEP Somme.

Les conventions à intervenir avec ces deux structures ont été approuvées et Madame le Maire a été autorisée à les signer.

*Adopté à l'unanimité*

53 - Enfants scolarisés hors de la commune de résidence. Forfait communal. Année scolaire 2019-2020.

Lorsqu'un élève est scolarisé dans une commune autre que celle de sa résidence, un forfait communal doit être mis en place.

Les élus ont ainsi approuvé la fixation de la participation financière des communes de résidence, pour la scolarisation d'enfants résidant hors Amiens Métropole et scolarisés en classe maternelle publique à 1 460,49 € et à 644,16 €, pour un élève de classe élémentaire publique.

*Adopté à l'unanimité*

54 - Fusion des écoles élémentaires Schweitzer A et Schweitzer B.

Dans le but de simplifier les tâches administratives du directeur et de permettre une seule admission de l'élève, au lieu de deux auparavant lors du changement de cycle, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur d'une fusion des écoles élémentaires Schweitzer A et Schweitzer B, conformément à l'avis favorable du conseil commun des deux écoles. Il a été précisé que, suite à cette fusion, cette école sera dénommée « École Élémentaire Schweitzer ».

*Adopté à l'unanimité*

55 - Rénovation de la façade avant du centre de loisirs Edgar Quinet. Autorisations administratives.

Madame le Maire a été autorisée à déposer toute demande d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux de rénovation de la façade avant du Centre de Loisirs Edgar Quinet, situé 9, rue Dupuis, dont le coût est estimé à 10 000 €. L'assemblée l'a autorisée également à entreprendre ces travaux.

*Adopté à l'unanimité*

56 - 14-16, rue Gaudissart. Réaménagement et mise en accessibilité du bâtiment. Autorisations administratives.

Les élus ont autorisé Madame le Maire à déposer l'ensemble des autorisations administratives dans le cadre des travaux de réaménagement et de mise en accessibilité du bâtiment situé 14-16, rue Gaudissart et à entreprendre ces travaux. Cette opération, dont le coût s'élève à 480 000 €, permettra d'accueillir le pôle associatif au sein du bâtiment.

*Adopté à l'unanimité*

57 - Zones humides. Plan de gestion et de valorisation de quatre zones humides propriétés de la Ville d'Amiens. Approbation.

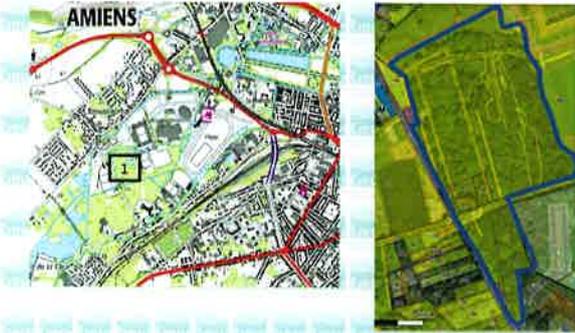
Dans le but de garantir la préservation et d'assurer la valorisation des sites répertoriés « zones humides », à savoir la Tourbière de Renancourt, le Petit Marais, la Logette sur l'Île Sainte-Aragone et le Grand Marais Ouest, pour un total de 22,2 hectares, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation de plans de gestion et de

valorisation pour chacun de ces quatre sites suivant un cahier des charges qui définit le fond et la forme de chacun de ces documents à produire.

La présentation suivante a été projetée en séance :

### Localisation des quatre propriétés de la Ville d'Amiens

1-Tourbière de Renancourt (6,7 ha)



### Localisation des quatre propriétés de la Ville d'Amiens

Tourbière de Renancourt (6,7 ha)



### Localisation des quatre propriétés de la Ville d'Amiens



2 : Petit Marais (5,2 ha sur 9,6 ha)

3 : La Logette (Ile Sainte-Aragone)  
(5,6 ha)

4 : le Grand marais Ouest (4,7 ha)

### Localisation des quatre propriétés de la Ville d'Amiens

2 : Petit Marais (8,2 ha partie naturelle, reste 4,2 ha en espace vert)



### Localisation des quatre propriétés de la Ville d'Amiens

3 : La Logette (Ile Sainte-Aragone) (5,6 ha)



### Localisation des quatre propriétés de la Ville d'Amiens

4 : le Grand marais Ouest (4,7 ha)



Le coût de cette opération sera de l'ordre de 25 000 € TTC, étant précisé qu'une participation de l'Agence de l'Eau à hauteur de 11 000 € maximum est attendue. En incidence, Madame le Maire a été autorisée à solliciter l'aide de tous les partenaires financiers et à demander le commencement anticipé de l'opération si besoin.

*Adopté à l'unanimité*

58 - Association Immeuble en fête. Participation à l'édition 2020 de la Fête des Voisins.

L'adhésion de la Ville d'Amiens au dispositif « Fête des Voisins », supervisé par l'association « Immeubles en Fête », a été approuvée moyennant le versement d'une somme de 3 450 € pour l'année 2020.

*Adopté à l'unanimité*

59 - Association France Bénévolat Somme. Subvention. Année 2020. Les FRANCAS. Avenant à la convention pluriannuelle.

Les élus ont approuvé le versement, au titre de l'année 2020, d'une subvention d'un montant de 2 500 €, comme en 2019, au profit de l'association France Bénévolat Somme qui poursuit sa mission d'intermédiation entre les associations nécessitant des ressources bénévoles et des habitants en quête d'engagement associatif. Ils ont également approuvé l'avenant à la convention de versement de subvention spécifique du 21 mars 2019 à intervenir avec l'association Les FRANCAS de la Somme – Centre social Elbeuf LESCOUVÉ, qui modifie la durée du conventionnement dans le cadre de l'action « Animation des espaces partagés de la résidence intergénérationnelle Jean Moulin », celle-ci ayant démarré tardivement et le premier versement de la subvention n'étant intervenu qu'en 2019. Madame le Maire a été autorisée à le signer.

*Adopté à l'unanimité*

60 - Comités de Quartier. Subventions. 1<sup>ère</sup> répartition. Année 2020.

L'assemblée a approuvé la première répartition des aides financières accordées aux comités de quartier, pour un montant total de 40 000, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Subventions de fonctionnement :

|                                   |           |
|-----------------------------------|-----------|
| Centre-ville                      | 1500,00 € |
| Saint-Germain les Halles          | 1500,00 € |
| Saint-Leu/Notre-Dame              | 1500,00 € |
| Saint-Roch/ Saint-Jacques         | 1500,00 € |
| Gare la Vallée les Hortillonnages | 1500,00 € |
| Sainte-Anne                       | 1500,00 € |
| Saint-Acheul                      | 1500,00 € |
| Amiens Val d'Avre                 | 1500,00 € |
| Sud-Est                           | 1500,00 € |
| Saint-Honoré/Jeanne d'Arc         | 1500,00 € |
| Plein Sud                         | 1500,00 € |
| Henriville                        | 1500,00 € |
| Amiens Nord-Ouest                 | 1500,00 € |
| Saint-Ladre                       | 1500,00 € |
| Saint-Pierre                      | 1500,00 € |
| Colvert-Berlioz                   | 1500,00 € |
| Espoir et Avenir                  | 1500,00 € |
| Marivaux                          | 1500,00 € |
| Montières                         | 1500,00 € |
| Longpré                           | 1500,00 € |
| Saint-Maurice                     | 1500,00 € |
| Petit Saint-Jean                  | 1500,00 € |
| Étouvie                           | 1500,00 € |

|                               |           |
|-------------------------------|-----------|
| Renancourt                    | 1500,00 € |
| Faubourg de Hem               | 1500,00 € |
| Union des Comités de Quartier | 2500,00 € |

Subvention d'action spécifique :

|   |          |
|---|----------|
| Rallye du Patrimoine (par le Comité de Quartier centre-ville) | 600,00 € |
|---|----------|

*Adopté à l'unanimité*

61 - Espace citoyenneté. Subventions aux associations. 1<sup>ère</sup> répartition. Année 2020.

L'Espace Citoyenneté accompagne les projets d'actions associatifs dans le cadre de thématiques relevant de la promotion de la citoyenneté et de l'accès au droit.

Les membres de l'assemblée ont approuvé, pour l'année 2020, une première répartition des subventions qui seront versées aux associations et dont le détail est repris ci-dessous, représentant un montant global de 72 000 €. De plus, la convention à intervenir avec l'association Voisins Solidaires a été approuvée et Madame le Maire a été autorisée à la signer.

|  |          |
|--|----------|
| ZÉBULON - Par les docs   | 4 000 €  |
| ZÉBULON - Média de proximité   | 3 000 €  |
| Au-dessus des toits - Radio Campus   | 6 000 €  |
| Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des familles (CIDFF) - Permanences juridiques du PAD   | 4 500 €  |
| Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des familles (CIDFF) - Festiv'elles  | 3 000 €  |
| Pacific action - Journée de commémoration de l'abolition de l'esclavage  | 1 000 €  |
| Association Langue et Cultures d'Origine (ALCO) - Actions autour de la citoyenneté   | 5 000 €  |
| Médiation, Insertion, Education par le Livre (MIEL) - Lire c'est du délice   | 3 000 €  |
| Accueil des villes françaises - Accueil des nouveaux habitants arrivant à Amiens   | 2 000 €  |
| Association Culture Insertion et Prévention (ACIP) - Jouons ensemble pour vivre ensemble   | 2 000 €  |
| Les jardins de Saint Leu - Le printemps des semis et les quatre saisons du quartier Saint Leu  | 500 €    |
| Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) - Permanences d'accès au droit du PAD   | 3 500 €  |
| Cimade Nord Picardie - Permanences juridiques d'information des étrangers  | 2 000 €  |
| Ligue Nationale des Clubs Motocyclistes de la Police Nationale - Semaine de la sécurité routière   | 2 000 €  |
| Comité de quartier Saint-Pierre - Jardin partagé   | 500 €    |
| Association « Voisins solidaires » - Fonctionnement de l'antenne « Voisins solidaires » d'Amiens et organisation d'un concours photo pour la promotion de la fête des voisins. | 30 000 € |

*Adopté à l'unanimité*

62 - Associations L'Un et l'Autre, Unis Cité Hauts-de-France et Synapse 3i. 83 et 116, rue Victorine Autier. Convention d'occupation et avenants.

Le Conseil Municipal a approuvé les deux conventions à intervenir avec les associations L'Un et l'Autre et Unis Cité Hauts-de-France actant l'occupation partagée d'un local municipal situé au 116, rue Victorine Autier.

L'association L'Un et l'Autre ayant par conséquent libéré pour partie le local situé 83, rue Victorine Autier, l'assemblée a approuvé l'avenant n°2 à la convention d'utilisation de locaux du 24 juin 2016 qui fixe les modalités de son occupation par l'association Synapse 3i.

Ces occupations de locaux seront consenties moyennant un forfait de charges annuel de 1 000 € pour chaque association.

Madame le Maire a été autorisée à signer ces deux conventions ainsi que l'avenant.

*Adopté à l'unanimité*

63 - Pôle associatif Gaudissart. Mises à disposition au profit des associations Arc-en-ciel et Carava'lud. Conventions d'occupation du domaine public.

Les conseillers municipaux ont approuvé la mise à disposition gracieuse d'un espace partagé au pôle associatif Gaudissart au profit des associations Arc-en-ciel et Carava'Lud qui proposent des activités d'art plastique et une ludothèque itinérante.

Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement d'un forfait de charges annuel au prorata de la surface occupée, soit 800 € pour l'association Arc-en-ciel qui bénéficie d'un espace privatif et 500 € pour l'association Carava'Lud qui n'occupera que les espaces mutualisés.

Les conventions à intervenir avec chaque association ont été approuvées et Madame le Maire a été autorisée à les signer.

*Adopté à l'unanimité*

64 - Pôle associatif Pigeonnier A. Mise à disposition au profit de l'Association Design Numérique. Convention d'occupation du domaine public.

Les membres de l'assemblée ont approuvé le renouvellement de la convention d'occupation d'un local partagé au sein du pôle associatif Pigeonnier A, situé rue Winston Churchill, au profit de l'Association Design Numérique (ADN), à titre gracieux et moyennant un forfait de charges de 400 € annuel à verser par l'occupant, et ils ont également autorisé Madame le Maire à la signer.

Cette association y mène depuis deux ans des activités culturelles auprès de la jeunesse, en mobilisant l'utilisation d'outils vidéo et numériques, et travaille également en partenariat avec la Ville d'Amiens pour la réalisation d'actions telles que des clips vidéo, des mini-clips citoyens ou en lien avec les thèmes de la sécurité routière, des fêtes de quartier ou de projets de mémoire sur le quartier Nord.

En contrepartie de la mise à disposition de matériel au profit de l'association dans le cadre de ses activités, les conseillers municipaux ont autorisé le dépôt de son matériel vidéo dans les espaces de stockage de l'Odyssée.

*Adopté à l'unanimité*

65 - Pôle associatif Schweitzer. Mise à disposition au profit de l'association NQT. Règlement intérieur. Convention.

Le Conseil Municipal a approuvé la convention actant la mise à disposition d'un bureau privatif et d'une salle de réunion au sein du pôle associatif Schweitzer situé au 60, rue René Coty, au profit de l'association Nos Quartiers ont des Talents (NQT), qui accompagne les jeunes diplômés de moins de 30 ans issus des quartiers prioritaires ou de milieux sociaux défavorisés, étant précisé que cette salle de réunion sera partagée avec l'association Ensemble, présente dans ces locaux depuis 2006 et qui conseille les porteurs de projets de création d'entreprise. La mise à disposition du bureau et de la salle de réunion est consentie à titre gracieux, qualifiée d'avantage en nature, et moyennant un forfait de charges annuel de 400 €.

Madame le Maire a été autorisée à signer la convention correspondante et le règlement intérieur qui s'applique au Pôle associatif a été approuvé.

*Adopté à l'unanimité*

66 - Association Le Cardan. Mise à disposition d'une salle de l'école Camille Claudel. Convention.

L'Association Le Cardan est une association de formation et de lutte contre l'illettrisme agréée par l'Éducation Nationale et habilitée comme organisme de formation. Elle permet l'organisation d'ateliers parents-enfants, de « yogi lecture » et de groupes de parole littéraire.

Les élus ont approuvé la mise à disposition gratuite le lundi de 16H30 à 18H00, hors jours fériés et hors vacances scolaires, au profit de cette association, de la salle de l'école Camille Claudel, utilisée pour le temps du midi et située 783, rue de Cagny.

L'association pourra solliciter, d'une part, la modification des jours et des créneaux et d'autre part, des changements de créneaux pour une utilisation ponctuelle, selon les conditions prévues dans la convention qui a été approuvée par l'assemblée et que Madame le Maire a été autorisée à signer.

*Adopté à l'unanimité*

67 - Parking Zamenhof. Location précaire entre l'État et la Ville d'Amiens. Convention.

Afin de répondre à la problématique du stationnement dans le cadre de l'accueil de plus de 4 000 étudiants et personnels universitaires sur le site de la Citadelle, une convention a été conclue le 13 juin 2016 avec le Centre Hospitalier Universitaire Amiens Picardie portant sur la location du Parking Zamenhof d'une capacité 450 places.

L'État ayant acquis ce parking le 11 avril 2019 avec pour objectif, à terme, d'y construire le futur hôtel de Police, l'assemblée délibérante a approuvé la convention d'occupation précaire, d'une durée de 6 mois et renouvelable tacitement, permettant à la Ville d'Amiens d'occuper les lieux moyennant le versement d'une redevance annuelle de 53 460 € TTC, soit un loyer semestriel de 26 730 € TTC, révisable selon l'indice du coût de la construction, conformément à l'avis domanial rendu le 21 janvier 2019.

*Adopté à l'unanimité*

68 - Règlement de distribution des abonnements au stationnement payant résidentiel. Modification.

Le Conseil Municipal a approuvé les modifications apportées au règlement des abonnements au stationnement payant résidentiel afin de mieux répondre aux besoins des usagers et de la collectivité :

- L'abonnement est souscrit pour une durée de 12 mois en année glissante ;
- Aucun remboursement ne peut être effectué en cours d'année en cas de demandes de résiliation des abonnements. Seuls les remboursements pour erreur matérielle ou incident technique lors de la vente dématérialisée, suite au contrôle a posteriori, seront pris en compte ;
- Une suspension temporaire du paiement du stationnement dans les quartiers résidentiels est dorénavant possible, à l'exception du centre-ville, par simple arrêté de police du maire, en fonction de pics de pollution ou d'événements exceptionnels. Néanmoins, il n'y aura pas de remboursement au prorata temporis des abonnements.

*Adopté à l'unanimité*

69 - Vœux. Questions orales.

En l'absence de vœux et de questions orales et avant de lever la séance qui était la dernière de la mandature débutée en 2014, Madame le Maire a tenu à remercier personnellement son équipe municipale et l'ensemble du Conseil pour leur présence, leur disponibilité et leur engagement envers la belle ville d'Amiens.

Elle a remercié la majorité «Rassemblés pour Amiens», pour sa confiance et sa loyauté sans faille qui a permis à l'équipe en place de transformer la vie des Amiénoises et des Amiénois.

Elle a adressé ses remerciements aux différents groupes d'opposition en soulignant que la qualité des échanges républicains a permis d'agir pour le bien commun.

Elle a enfin, par le biais du Directeur Général des Services, remercié les agents municipaux sans qui une collectivité territoriale ne pourrait rien faire au quotidien pour changer le présent et penser l'avenir.

C'est après avoir cité Jean d'Ormesson qui a dit un jour «*Tout le bonheur du monde est dans l'inattendu* » et avoir terminé la séance sur ces propos : «*Je vous souhaite donc une multitude de petites et grandes surprises, ainsi que la santé et l'optimisme pour en profiter car l'avenir de notre ville, ce sont désormais les Amiénoises et les amiénois qui vont l'écrire. Que vive la Démocratie ! Merci à toutes et à tous* » qu'elle a levé la séance à 21 h 03

Madame le Maire



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Brigitte Fouré'.

Brigitte FOURÉ